

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2010

Kinshasa
Palais du Peuple
15 décembre 2010

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Ouverte le 15 septembre dernier, la Session budgétaire de septembre 2010 se clôture dans quelques instants.

Les matières suivantes y ont été examinées :

- **Au plan législatif :**
 - **la Loi portant principes fondamentaux relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement**

 - **la Loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle**

 - **la Loi relative à l'aviation civile en République démocratique du Congo**

 - **la Loi de finances pour l'exercice 2011.**

- **Dans le domaine du contrôle parlementaire :**
 - **la Question orale avec débat adressée au Premier Ministre par le Sénateur Raphaël SILUVANGI LUMBA, relative à la délimitation du plateau continental**
 - **la Question orale avec débat adressée à Madame la Ministre du Portefeuille par le Sénateur Moïse NYARUGABO MUHIZI, relative à la situation prévalant à la Régie des Voies Aériennes (RVA), laquelle a abouti à la constitution d'une Commission d'enquête**
 - **la Question orale avec débat adressée à Monsieur le Ministre des Mines par le Sénateur MOKONDA BONZA, relative à la situation prévalant à SAESSCAM/MATADI**
 - **la Question orale avec débat du même Sénateur MOKONDA BONZA, adressée à Monsieur le Premier Ministre, relative à l'autodétermination du Sud-Soudan et ses répercussions sur la République Démocratique du Congo**
 - **la Question écrite du Sénateur SESANGA DJA KASIW adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, sur la gratuité**

de l'Enseignement primaire dans les établissements publics

- **la Question écrite du Sénateur KISIMBA KIMBA à Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité, relative à la non application du Décret-loi n° 083 portant organisation et fonctionnement du corps des inspecteurs de la territoriale**

- **la Question écrite du Sénateur Ignace NDEBO AKANDA, à Monsieur le Ministre de Justice et Droits Humains, relative à la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption symbolisée par le mot d'ordre « Tolérance zéro ».**

- **Au plan diplomatique, l'organisation de la 20^{ème} Assemblée parlementaire paritaire ACP-Union Européenne aura été sans doute l'un des points d'orgue de nos activités au cours de cette Session.**

Honorables Sénateurs,

A la demande du Gouvernement, une session extraordinaire est convoquée du 16 décembre 2010 au 15 janvier 2011.

Elle est nécessitée par le souci de parachever les réformes législatives amorcées dans le domaine de la Justice, de l'Armée et de la Police.

Elle est destinée aussi à préparer les textes législatifs devant encadrer le processus électoral au cours de l'année prochaine.

Je sollicite, une fois de plus, votre légendaire sens de l'Etat pour que toutes ces lois soient votées dans les délais.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire de septembre 2010 et je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO